

S.I.V.O.S.A.S.

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt /st Sulpice

Siège social : Mairie d'Abbecourt 26 rue de Courcelles BP80009 60434 Noailles cedex
Tel : 09.62.60.44.03
sivosas@orange.fr

Compte rendu de la réunion du Mardi 27 JUIN 2017

L'an deux mil dix sept, le Mardi 27 Juin 2017 à 20H00 les membres du S.I.V.O.S.A.S se sont réunis en Comité au Siège Social, sur convocation faite par le président Monsieur Christian BAUX suivant les lettres adressées le 20 Juin 2017.

Etaient présents :

ABBECOURT:

GOSSART Brigitte, RENARD Brigitte, THOMAS Ginette, COLLIN Stéphane
Absente Excusée : EVAIN Mireille

SAINT SULPICE :

BAUX Christian, DOUCHET Olivier, MODIQUET Noëlle, PINGUET Cécile

Etaient également présents : CRUTEL Denise, ANTHEAUME Jean Jacques, BONTEMPS Séverine, MELIQUE André.

Absente excusée : BRIOT Christine

I-REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES PERISCOLAIRES

Une modification est proposée sur la forme avec une présentation moins condensée (voir le document joint).

Une modification est proposée dans le chapitre de la discipline pour se rapprocher de ce qui se fait réellement.

Un ajout de « papillon de retour » au règlement intérieur est proposé.

La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

II -TARIFS DE LA CANTINE

Conformément aux accords contractuels qui lient le SIVOSAS avec la SAGERE, cette dernière a révisé ses prix unitaires à compter du 1^{er} septembre 2017 par application de la formule de révision de prix.

Cela se traduit par une augmentation des tarifs de 1,5%.

L'actualisation des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2017 est proposée avec :

- Le repas « maternelle » de 3.45 euros TTC qui passe à 3.50 euros TTC
- Le .repas « élémentaire » de 4.70 euros TTC qui passe à 4.77 euros TTC.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

III - BUDGET 2017

Le trésorier de Neuilly en Thelle a débuter la procédures pour recouvrer les créances en remontant jusqu'en 2010

Certaines sommes ne pourront pas être récupérées.

Il est proposé en non valeur pour un montant de 300€00. Cette somme concerne principalement trois familles.

Une délibération doit être prise pour mettre ce montant dans un compte non valeur

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

IV - BILAN SCOLAIRE ET PERI SCOLAIRE

Périscolaire

Remise du bilan PEDT sur 2014/2015/2016/2017 avec quelques commentaires (document joint).

Scolaire

Madame Bontemps : l'année s'est bien passée, Il y a eu un bon travail entre les équipes d'Abbecourt et de St Sulpice. La kermesse s'est bien déroulée.

Madame Bontemps nous informe qu'elle laisse sa place à Madame MASSE.

Monsieur ANTHEAUME et Monsieur BAUX la remercient pour la très bonne collaboration qu'ils ont eue avec elle.

Madame MAGERY prend le poste à ST SULPICE comme Directrice, Madame LAURENT part en retraite, Madame SALVANT s'en va.

Prévision pour 2017/2018:piscine pour les enfants des classes :

- CM1/CM2 à Abbecourt
- CM2 à Saint Sulpice
- CP à Saint Sulpice
- CE1/CE2 à Saint Sulpice

Rythmes scolaires

L'éducation nationale a transmis le vendredi 16 juin 2017 aux maires, aux présidents de SIVOS et aux directeurs d'écoles un texte relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Suite à ce texte le conseil d'école du RPI Abbecourt Saint Sulpice et le comité syndical du SIVOSAS délibèrent tous deux sur la proposition suivante :

Avoir à la rentrée de septembre 2017, les 24 heures de cours hebdomadaires pour les écoles du RPI Abbecourt Saint Sulpice réparties sur 4 jours, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Le centre de loisirs fonctionnerait alors le mercredi toute la journée.

Les horaires seraient les mêmes que les années précédentes à savoir:

Abbecourt 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Saint Sulpice 8h45 à 11h45 et 13h45 à 16h45

Monsieur COLLIN demande si nous avons eu connaissance du décret qui autorise la suppression des NAP, son abstention est due au fait que nous n'avons pas d'informations sur l'organisation de cette semaine de quatre jours.

Monsieur COLLIN demande également dans ce cas si les enfants auront un espace de repos le Mercredi matin, Madame CRUTEL répond que cela se fait déjà et que tout a été prévu et donc ne posera pas de problème.

Résultat de la délibération : 0 contre, 1 abstention, 7 pour

Cette délibération est consensuelle avec celle du conseil d'école du 26 juin 2017.

Le président du SIVOSAS va donc transmettre une demande de dérogation à l'Inspecteur d'académie de l'Oise pour que cette mesure prenne effet à compter du 1^{er} septembre 2017.

En conséquence, les contrats de certains agents seront modifiés.

V –INFORMATIONS DIVERSES

Règlements des factures

Un nouveau moyen de règlement sera proposé aux familles en plus du règlement par espèce, par chèque ou en ligne par carte bancaire sur le portail E-enfance à compter du 1^{er} septembre. Il s'agit du prélèvement par échéance.

Document unique

Concerne la gestion des risques professionnels, une mise à jour du document de 2013 sera proposée par le centre de gestion de l'Oise. Des audits seront réalisés auprès des agents le 2 octobre 2017 pour cette mise à jour. Une restitution et une présentation des travaux sera faite à l'ensemble de l'équipe et aux membres du bureau du SIVOSAS fin octobre 2017.

Espace jeux et gazon

La subvention accordée par la DETR sur ce projet est de 50%. La CAF donnera sa réponse dans le courant du mois de septembre 2017.

La séance est levée à 21Heures.

Brigitte RENARD
La Secrétaire

Christian BAUX
Le Président